

COMMUNIQUE DE PRESSE :

21 mars 2020

Tous les professionnels, indispensables à la gestion de la crise sanitaire, doivent pouvoir accéder à un mode d'accueil pour leur enfant afin de poursuivre leur activité professionnelle.

A cet effet, conformément aux directives gouvernementales, la Préfecture et le Conseil départemental de Lot-et-Garonne ont organisé conjointement la garde des enfants de 0 à 3 ans dont les parents travaillent dans les services et établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Tout professionnel relevant d'un des établissements ou services mentionnés dans la liste jointe au présent communiqué peut solliciter la garde de son enfant directement auprès des services de protection maternelle et infantile (PMI) du Département au 05.53.69.39.31 / 05.53.69.39.32 ou sur la plateforme : sante.pmi@lotetgaronne.fr

Sur la base de ce recensement, le Département répartira les accueils entre les établissements réquisitionnés (crèches ou micro-crèches en liste jointe), avec le souci partagé de préserver le bien-être et la santé des enfants, en veillant notamment à ne pas dépasser le chiffre de 10 accueils simultanés.

Les crèches hospitalières « Yakari » et « Kirikou » d'Agen s'organiseront pour offrir un accueil le samedi et le dimanche.

Cette mesure pourra être étendue à d'autres structures du territoire selon les besoins exprimés.

Concernant les enfants scolarisés jusqu'en 3ème, il vous est demandé de faire remonter vos besoins, auprès de l'éducation nationale, au 05.53.67.70.99. ou par mail : accueilmed@ac-bordeaux.fr. Certains établissements scolaires seront également ouverts le samedi et le dimanche.